

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B460-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B460

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de la rue des Frères Perret sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de la rue des Frères Perret sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi-attributaires (n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public, et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés de travaux subséquents à ces accords-cadres relatifs à l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n°2013-B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public, et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords-cadres ont été conclus selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n° 1 – Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI

- Lot n° 2 – Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERANGER
 - SPIE

- Lot n° 3 – Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vu de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objet de ce rapport, portent sur l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence.

La réhabilitation de cette voirie a pour vocation de sécuriser l'ensemble des utilisateurs et d'assurer la liaison avec le futur secteur de la ZAC de Lenfant.

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 par délibération n°2011_B016.

Le dossier de consultation des entreprises de cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres n° 2012 AC 01, 2012 AC 02 et 2012 AC 03, en application de l'article 76 du code des Marchés Publics ;
- 3 lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :

N° 1 Travaux de Voirie et Réseaux Divers

N° 2 Eclairage Public

N° 3 Espaces Verts

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 4 semaines.

La durée des travaux sera définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent relatif à chaque lot.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n° 1 – Voirie et réseaux divers : 950 000€ HT
- Lot n° 2 – Eclairage Public : 32 000€ HT
- Lot n° 3 – Espaces verts : 15 000€ HT

Mise en concurrence :

Le 3 octobre 2013, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire des accords-cadres. La date limite de remise des offres était fixée au 22 octobre 2013 à 12h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%

2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 octobre 2013 a décidé d'attribuer les marchés :

- N° 12 MS 1 A 08 relatif aux travaux de « Voirie-Réseaux Divers »- lot 1 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence, à l'entreprise **SATR**, pour une durée de travaux de **24 semaines** et pour un montant estimatif de **815.314,77 € HT** ;
- N° 12 MS 2 B 08 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » - lot 2 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence, à l'entreprise **NOEL BERANGER**, pour une durée de travaux de **2 semaines** et pour un montant estimatif de **32.280,12 € HT** ;

Sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Le lot n°3 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général conformément à l'article 59. IV du Code des Marchés Publics.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2010-A172 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 approuvant l'autorisation de programme d'AIX rue Perret n°305AP6 d'un montant d'1.000.000€ ;

VU la délibération n° 2011-B016 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 approuvant le programme de travaux ;

VU la délibération n°2012-A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 modifiant l'autorisation de programme d'AIX rue Perret n°305AP6 et la passant à un montant d'1.500.000€ ;

VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature du marché accord-cadre n° 2012 AC 01 et n°2012 AC 02 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 octobre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12 MS 1 A 08 relatif aux travaux de « Voirie-Réseaux Divers », lot 1 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence, à l'entreprise **SATR**, pour une durée de travaux de **24 semaines** et pour un montant estimatif de **815.314,77 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12 MS 2 B 08 relatif aux travaux de « Eclairage Public », lot 2 de l'accord-cadre, pour l'aménagement de la rue des Frères Perret sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence, à l'entreprise **NOEL BERANGER** pour une durée de travaux de **2 semaines** et pour un montant estimatif de **32.280,12 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, service 3C, fonction 90, de l'opération 305AP6 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de la rue des Frères Perret sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013